

FICHE COURS N° 4

OTC : L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

Entre 1944 et 1945, les armées alliées découvrent l'horreur du système d'extermination nazi. Entre 1939 et 1945, 6 millions de juifs sont tués, dans les ghettos, puis par des commandos SS (les Einsatzgruppen), enfin dans les **centres de mise à mort**. Dans le même temps, entre 300 et 500.000 tziganes ont aussi été tués. Toutefois, les spécificités de ces génocides sont d'abord ignorées, noyées dans l'ampleur des crimes de masse perpétrés contre les civils, les résistants ou les prisonniers de guerre. D'autant que, parmi les centres de mise à mort, seul Auschwitz subsiste. C'est donc progressivement que, grâce aux récits des rescapés et au travail des historiens, les génocides apparaissent comme un crime hors-norme qu'il faut juger, dont il faut documenter l'histoire et qu'il faut commémorer. Ainsi, au moment où une partie des criminels sont condamnés, la littérature et le cinéma s'emparent du sujet pour transmettre l'inexprimable, et les premiers lieux de mémoire sont érigés.

=>**Problématique générale** : **Comment les mémoires du génocide des juifs et des tziganes se sont-elles transmises depuis 1945 ?**

I / Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes.

⇒ **Comment la mémoire collective du génocide des Juifs et des Tsiganes s'incarne-t-elle en Europe à travers des lieux de mémoire ?**

A / Des lieux de mémoire peu nombreux jusqu'aux années 1970.**1. La destruction des traces.**

Alors que les Nazis décident de planifier secrètement la « solution finale de la question juive » à la conférence de Wannsee (20 janvier 1942) et que des centres de mise à mort sont construits en Pologne, Hitler charge les Einsatzgruppen d'«effacer les traces des exécutions » de la Shoah par balles en Europe de l'est. L'effacement des traces se poursuit avec la destruction totale des camps de Belzec, Sobibor et Treblinka face à l'avancée soviétique. Mais les fouilles ont permis de découvrir des charniers, les fondations des chambres à gaz... L'archéologie permet de documenter le génocide.

2. La mémorialisation des lieux du génocide.

Les premiers mémoriaux sont le fait des associations de survivants. Ce sont des lieux concrets et encore visibles de la destruction des Juifs. Dès 1948, sur les ruines du ghetto de Varsovie, un monument dédié à l'insurrection du ghetto est inauguré et en 1970, le chancelier allemand W. Brandt vient s'y recueillir, demandant pardon. Mais il fut difficile dans les sociétés d'après-guerre de mesurer l'ampleur de la perte des populations juive et tzigane. Les gouvernements ne s'en occupent que plus tard.

3. L'émergence d'un lieu central : Auschwitz-Birkenau.

Pourtant, dès 1947, le site du camp d'Auschwitz-Birkenau devient un musée. Il associe expositions (affaires de déportés...), mémoriaux et traces des bâtiments (fours crématoires, ruines des baraquements, rampe ferroviaire). Inscrit au patrimoine de l'UNESCO en 1979, le camp est devenu le principal lieu de mémoire du génocide. Auschwitz, à la fois camp de concentration et centre de mise à mort, n'a en effet pas subi de destruction totale et il y a eu des survivants (quasiment aucun ailleurs). Cependant, cette focalisation de la mémoire sur Auschwitz brouille la frontière entre la logique du travail forcé et la logique du génocide et elle focalise la mémoire sur les victimes d'Europe occidentale par rapport aux victimes juives de Pologne et de Russie, bien plus nombreuses. Enfin, des critiques dénoncent l'organisation d'un véritable tourisme de la Shoah autour d'Auschwitz, qui reçoit 2 millions de visiteurs par an, ce qui soulève des questions éthiques.

B / La multiplication des lieux de mémoire ex-situ.

De nouveaux enjeux font évoluer les lieux de mémoire de la Shoah : les discours négationnistes, la disparition annoncée des survivants, les tensions dans les pays où se trouvent certains lieux (Jérusalem). Cela a entraîné le développement de nouveaux lieux de mémoire dans des endroits extérieurs aux massacres (on parle de **lieux ex-situ**). Il s'agit surtout de villes comme Berlin avec le « Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe », constitué de plus de 2.000 blocs de béton assemblés en damier ou Washington avec le United States Holocaust Memorial Museum (USHMM), inauguré en 1993, qui reçoit 15 millions de visiteurs par an. Ces nouveaux lieux de mémoire mêlent commémoration et recherche historique : le Mémorial de la Shoah de Paris en est un exemple. Il fut inauguré le 25 janvier 2005 par Jacques Chirac, président de la République. Mais le centre de documentation avait été créé dès 1943 à Grenoble, dans la clandestinité. En 1956, il est associé au Mémorial du Martyr juif inconnu à Paris : ces deux lieux fusionnent en 2005 pour devenir le Mémorial de la Shoah (voir fiche d'activité).

C / Les lieux de mémoire du génocide tsigane : l'image d'une reconnaissance tardive.

Pour le génocide des Tsiganes, les difficultés sont encore plus grandes. Les études historiques sont récentes, il n'y a pas eu de procès spécifiques et les reconnaissances ont été tardives (la date du 2 août a été retenue comme journée européenne de commémoration de l'holocauste des Roms). Ce génocide ne bénéficie donc pas de la même visibilité dans l'espace public. Le premier mémorial est inauguré en 1956, en Pologne. Mais il faut attendre 2012 pour que soit érigé un monument à leur mémoire à Berlin : il rappelle l'extermination de 500.000 Tsiganes européens. En France, le premier monument à leur mémoire est inauguré à Saint-Sixte dans le sud-ouest en 2016 mais il a fallu une mobilisation locale pour créer un lieu de mémoire à Montreuil-Bellay dont le camp était abandonné.

II / Juger les crimes nazis après Nuremberg.

⇒ **Quel rôle les procès mémoriels ont-ils joué dans la transmission de la mémoire de la Shoah ?**

A / Les procès d'après-guerre.

1. Le procès de Nuremberg.

En 1945, l'Allemagne est divisée en 4 zones et perd sa souveraineté. Les accords de Potsdam décident **la dénazification** (= processus visant à éradiquer le nazisme dans la vie publique allemande). Dans ce contexte se tient le procès de Nuremberg, de novembre 1945 à octobre 1946 : les 22 dignitaires nazis que les Alliés ont capturés y sont jugés par le premier Tribunal pénal international, constitué de 4 juges (un pour chaque Allié), sur la base de chefs d'accusation inédits (cf. intro du thème). 12 sont condamnés à mort, 7 à des peines de prison et 3 sont acquittés.

2. D'autres procès suivent.

Plus tard, on juge une partie des criminels nazis dans ce qu'on les appelle « les autres procès de Nuremberg », sous l'autorité des forces alliées qui occupaient l'Allemagne. Cela concerne des fonctionnaires et des officiers de rang inférieur. Les pays occupés par l'Allemagne nazie jugent aussi des milliers d'accusés, allemands et collaborateurs nationaux. C'est dans ce cadre que Rudolf Höss, le commandant du camp d'Auschwitz, est livré à la Pologne. Condamné à mort, il est emmené à Auschwitz pour son exécution en avril 1947.

Mais la question des génocides est noyée dans la masse : la justice condamne pour des crimes contre des civils, et pas spécifiquement pour participation aux génocides. Le début de la guerre froide pousse à tourner la page : 300.000 nazis sont amnistiés. Après la création de la RFA en 1949 domine la volonté de « laisser le passé au passé » (formule du chancelier Adenauer). Les procès tardent à se tenir et quand ils ont lieu, ils sont critiqués parce que les prévenus, âgés ou qui

prétendaient avoir obéi aux ordres, sont souvent acquittés ou condamnés à des peines légères (500 exécutions pour 5000 condamnations). La volonté de justice repose alors sur la volonté de personnages isolés, comme Fritz Bauer, procureur général, dont la détermination aboutit au « second procès d'Auschwitz » à Francfort en 1963 (voir exposé). Pour la première fois, des Allemands jugent des Allemands.

B / Le tournant du procès d'Eichmann.

En 1949, 1 Israélien sur 3 est un rescapé de la Shoah. Pourtant, il n'existe pas de récits partagés de celle-ci : comme ailleurs, les survivants ont appris à se taire. Les années 1950 voient néanmoins un intérêt croissant pour le génocide avec la création du **Yad Vashem** et celle du titre de « **juste parmi les nations** » pour récompenser ceux qui ont sauvé des Juifs au péril de leur vie.

C'est dans ce contexte qu'Adolf Eichmann, ordonnateur de la déportation des Juifs, est enlevé par les services secrets israéliens en Argentine. Son procès qui se tient à Jérusalem en 1961 ouvre « l'ère du témoin » (A. Wieviorka). Il s'agit d'un véritable tournant dans la Shoah car il permet de faire reconnaître la spécificité des crimes contre les Juifs, en raison notamment des témoignages de 111 victimes. « Nuremberg du peuple juif », le procès fut retransmis par les télévisions du monde entier. Jugé pour 15 chefs d'accusation, dont crime contre l'humanité, crime de guerre, et crime contre le peuple juif, Eichmann est condamné à mort et exécuté en 1962.

Après ce procès, la mémoire de la Shoah devient centrale dans l'espace public et on s'émeut à l'idée que certains criminels pourraient réapparaître sans être inquiétés. À des dates variables, le crime contre l'humanité devient **imprescriptible**. Cela ouvre la voie à de nouveaux procès.

C / La multiplication des procès.

En 1961, le juif autrichien Simon Wiesenthal, survivant de la Shoah, fonde un centre de documentation chargé de traquer les criminels qui bénéficient de la complaisance de régimes militaires en Amérique latine, ou des gouvernement occidentaux ayant recruté d'anciens scientifiques nazis (ex : von Braun, père des fusées allemandes V2 puis responsable d'un centre spatial de la NASA).

En France, la traque menée par les époux Klarsfeld permet l'arrestation en Bolivie, en 1983, de Klaus Barbie puis son extradition en France, où il est poursuivi pour trois rafles de Juifs dont celle des 44 enfants d'Izieu. En 1987, pour la première fois, se tient en France, à Lyon, un procès pour crimes contre l'humanité (voir exposé). Reconnu coupable, Klaus Barbie est condamné à la prison à perpétuité. De même en 1997 est jugé Maurice Papon, préfet de Gironde sous Vichy, accusé d'avoir facilité la déportation de Juifs bordelais de 1942 à 1944. Il est condamné à 10 ans de prison. Cependant, cette justice est « une course contre la montre ». Ainsi, en 2002, le Centre Simon-Wiesenthal lance l'opération « Last chance ». C'est ainsi que I. Furchner, ancienne secrétaire du camp de Stutthof, est condamnée à 2 ans de prison avec sursis en 2024, en Allemagne, 80 ans après les faits. Ces procès tardifs restent rares : en 2012, la liste des criminels nazis en fuite comptait 3.000 noms.

III / Le génocide dans la littérature et le cinéma.

⇒ **Que nous révèle la production cinématographique et littéraire sur notre rapport à ce passé ?**

A / Témoigner et documenter.

1. Dans la littérature.

Les premiers textes sur la Shoah sont écrits par des victimes. Retrouvés dans les ruines des ghettos et des camps, ils racontent le processus d'anéantissement en cours. Quelques-uns ont été édités : en 2005, trois manuscrits sont compilés dans le livre *Les voix sous la cendre*.

Les survivants s'emparent rapidement de la littérature : dès 1945, des écrits racontent la spécificité de l'extermination des Juifs (en France, entre 1944 et 1947, il y en a une centaine) mais ils ont peu d'audience et font face à des obstacles dans leur diffusion. Seule la publication du *Journal d'Anne Frank* par son père, en 1947 aux Pays-Bas, traduit en France et en Allemagne en 1950, a un retentissement. Il est devenu depuis un témoignage majeur, publié dans le monde entier et ayant fait l'objet de nombreuses adaptations.

On a l'exemple de l'intellectuel italien Primo Levi qui montre que les survivants des camps ont tout de suite cherché à témoigner. Mais les contemporains ont d'autres priorités et la mémoire est centrée sur les combattants et les résistants, refoulant celle des « déportés raciaux ». Parmi les déportés survivants, les Juifs sont très minoritaires et doivent surmonter le sentiment de culpabilité d'avoir survécu. Leur parole ne se répand pas au-delà du cercle des associations juives. Publié dès 1947, le livre de Primo Levi *Si c'est un homme* est d'abord peu diffusé. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1950 que l'opinion se montre plus réceptive. En 1958, la 2^e publication rencontre une plus large diffusion, d'abord en Italie puis à l'échelle internationale dans les années 1980, au point d'être reconnu comme l'un des plus grands témoignages littéraires sur la Shoah. Pendant tout ce temps, Primo Levi joue le rôle de l'infatigable témoin, se rendant dans les écoles, et poussant, souvent seul, sa réflexion sur la déportation. Il profitera peu de cette reconnaissance : en 1987, âgé de 66 ans, il se suicide.

2. Dans le cinéma.

Les écrans sont aussi un support d'histoire et de mémoire. À l'origine, les cinéastes mobilisent les images d'archives pour rendre compte, comme l'illustre le *film Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais. Commandé en 1954 par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, il associe documents d'archives en noir et blanc et images en couleur tournées à Auschwitz. Le commentaire en voix off est écrit par Jean Cayrol, ancien résistant déporté. Le film joue un rôle essentiel dans la représentation du système concentrationnaire nazi, mais ne distingue pas les « camps de concentration » des « centres de mise à mort ». Il est conforme à la vision de la déportation, politique et résistante, qui dominait alors. Malgré les images, le sort des déportés juifs ou tsiganes n'est pas présenté spécifiquement.

Mais la figure du témoin et du survivant s'impose dans *Shoah* de Claude Lanzmann en 1985. Long de 9h30, sans image d'archives, il cherche à raconter l'histoire du génocide juif par le biais de témoignages inédits. Parce qu'il n'existe pas d'images de l'extermination, il refuse toute « reconstitution » et préfère interroger les victimes en les emmenant sur les lieux du massacre comme Srebrenica à Chelmno. Il réussit à arracher des aveux aux Polonais et aux anciens nazis et des souvenirs torturants à certains survivants. Il fait prendre conscience aux témoins de l'importance de leur rôle dans le processus de la reconstitution de la Shoah. Le documentaire a imposé le mot Shoah dans la mémoire collective.

B / Représenter : est-il possible de « fictionnaliser » les génocides ?

1. Dans la littérature.

Il faut attendre les années 1970 pour avoir un renouveau dans les productions littéraires. La circulation plus rapide de l'information et le cinéma amènent à l'émergence de fictions, permettant la connaissance de l'événement. Le roman devient la marque de la génération suivante, celle des orphelins et des enfants de déportés nés après la guerre qui tentent de recréer une mémoire absente. Par ex, dans la bande dessinée *Maus*, le dessinateur américain Art Spiegelman raconte l'histoire de son père juif polonais rescapé d'Auschwitz avant d'émigrer aux É-U. Ce père n'avait consenti qu'avec réticence à évoquer son passé douloureux. La narration entremêle deux époques, celle de la guerre et celle pendant laquelle l'auteur plonge dans l'histoire de sa famille en interrogeant son père. Constitué de planches en noir et blanc, *Maus* représente les juifs en souris et les nazis en chats. Il a été publié en série de 1980 à 1991 dans une revue avant-gardiste de comics, puis elle a été réunie en un même ouvrage, qui obtient le prix Pulitzer en 1992. Le succès de cet ouvrage contribue à l'intégration de la Shoah (jusqu'alors perçue comme un événement européen), à la mémoire américaine.

Certains romans, écrits par des auteurs n'ayant pas de liens personnels avec les génocides, font polémique, comme *Les Bienveillantes* de Jonathan Littell paru en 2006. On lui reproche que le narrateur soit un bourreau nazi, d'où le risque de développer une empathie pour lui. Cela alimente les débats sur la nécessité de décrire l'indicible et sur la question de la banalité et la compréhension du mal absolu.

2. Dans le cinéma.

Il suit aussi cette évolution : le téléfilm *Holocaust*, diffusé à la télévision américaine en 1978, et son succès mondial, marque un tournant dans la conscience du génocide. Il rend accessible la compréhension d'un événement européen qui n'avait pas été vécu par les descendants des survivants. *La liste de Schindler* de Steven Spielberg (1993), ou encore *La Vie est belle* de Roberto Benigni (1997), témoignent d'une dimension plus « populaire », inscrivant la Shoah dans les consciences collectives. Mais les questions autour de la mise en récit et de leur vérité historique suscitent des controverses, tout comme celles autour du droit ou de la façon de décrire/représenter les chambres à gaz. Ainsi, Lanzmann s'oppose à Spielberg : « il y a un interdit de la représentation de la Shoah » écrit-il en 1994. A l'inverse, dans *Le fils de Saul* (2015), L. Nemes s'approche de cette mort de masse en se concentrant sur l'expérience d'un Sonderkommando (= déporté chargé d'amener les autres vers la chambre à gaz puis d'évacuer leurs corps) : il montre ainsi tout le processus mais pas le moment de l'assassinat. Il reste ainsi dans le champ de ce qui peut être décrit et documenté par les historiens.

Conclusion : les génocides juif et tzigane montrent les interactions entre l'histoire, la justice et les mémoires. D'un côté, l'histoire permet à la justice jugeant les criminels nazis de contextualiser et elle influence l'élaboration des mémoires, tout comme le font les procès. Mais la connaissance historique progresse aussi grâce à la justice et a trouvé dans l'étude des mémoires un nouvel objet d'étude.